



Doc. 15901
24 janvier 2024

La situation des enfants d'Ukraine

Amendement¹ n° 6

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée appelle les parlements des États membres à renforcer leur soutien politique afin de réaliser les objectifs du plan de réponse humanitaire pour l'Ukraine, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins des enfants déplacés à l'intérieur du pays et de leurs familles. Les estimations indiquent qu'un montant total d'environ 4,2 milliards \$US est nécessaire pour soutenir les communautés touchées par la guerre en Ukraine ainsi que les réfugiés ukrainiens et leurs communautés d'accueil dans la région pendant l'année 2024.»

1. 2024 - Première partie de session

